

RAPPORT DE LA DEUXIEME MISSION D'EVALUATION DES BESOINS ET DES MODALITES UTILES D'IMPLICATION DE LA FRANCOPHONIE 28 janvier – 7 février 2004

I - INTRODUCTION

Dans le cadre de la préparation des élections prévues en Côte d'Ivoire, en 2005, son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, répondant à une invitation des Autorités ivoiriennes, a diligencé une mission exploratoire à Abidjan au mois d'octobre dernier.

La délégation dans son rapport, a fait l'inventaire de l'existant et a formulé des recommandations.

Pour assurer le suivi de cette mission exploratoire, le Secrétaire général de l'OIF a décidé l'envoi d'une seconde mission d'évaluation du 28 janvier au 7 février 2004 avec, pour mandat, les termes de référence, ci-après reproduits in extenso :

- approfondir avec l'ensemble des acteurs impliqués et, en particulier, la primature et la Commission électorale indépendante, à la fois les constats et les conclusions formulés au terme de la mission exploratoire d'octobre, en prenant en considération les éléments significatifs de l'évolution politique et institutionnelle récente.
- s'attacher, en liaison constante et étroite avec son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Lansana KOUYATE, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau de l'OIF, a suggéré les modalités les plus utiles, tant, textuelles que d'ordre logistique et de sensibilisation, propres à permettre la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, conformément aux engagements pris par l'ensemble des institutions concernées et à ceux consignés dans la Déclaration de Bamako notamment dans son volet élection (état-civil, listes électorales, calendrier, efficacité et transparence des organes chargés de la préparation et de la tenue des consultations, égal accès des candidats aux Médias, participation de la société civile, libre expression du suffrage etc.)
- préciser les attentes des différents acteurs à l'égard du Séminaire, tel que recommandé par la mission exploratoire. La Francophonie, en effet, a été sollicitée pour organiser une telle rencontre avec la Commission Electorale et la primature.

II – DEROULEMENT DE LA MISSION

a) La mission a été menée par deux experts, déjà membres de la première mission exploratoire :

- Maître Saïdou AGBANTOU, Avocat, Ancien Président de la Commission Electorale Nationale Autonome du Bénin (CENA), Ancien Président de la Commission Béninoise des droits de l'Homme (CBDH)
- Monsieur Jacques DROUIN, Directeur général adjoint des Elections Québec

b) Les rencontres effectuées

- Son Excellence Monsieur Lansana KOUYATE, Représentant spécial du Secrétaire général de l'OIF en Côte d'Ivoire
- le Ministre d'Etat chargé de l'administration territoriale, Monsieur Issa DIAKITE
- le Conseiller spécial du chef de l'Etat, Monsieur Alfred VOHO SAHI
- le Secrétaire général de la primature entouré des conseillers spéciaux du Premier ministre
- le bureau de la Commission Electorale Indépendante (CEI)
- une délégation de l'Union européenne
- une délégation de l'Office national d'identification (ONI)
- les représentants de la Commission DDR (Désarmement, démobilisation et réinsertion)
- les représentants du comité de pilotage du programme de redéploiement de l'administration territoriale
- une équipe de la société SITEL, chargée de la réalisation des cartes d'électeurs avec photo.

Avec toutes ses personnalités et institutions, les rencontres ont été enrichissantes et permettent d'établir un bilan provisoire sur les conditions politiques et techniques de la préparation des prochaines échéances électorales de 2005 en Côte d'Ivoire.

III – LES CONSTATS, SUITE A LA MISSION EXPLORATOIRE D'OCTOBRE 2005

A) Sur le plan politique

Au passage des experts, la situation politique présentait des signes d'évolution marquées par :

- une atmosphère de décrispation avec le retour des ministres des forces nouvelles au sein du gouvernement
- la nomination, avec l'aval du chef de l'Etat, du Directeur de la Télévision nationale, par le Ministre d'Etat, Monsieur Guillaume SORO
- le démarrage du programme DDR avec le dépôt des armes lourdes par les belligérants dans certaines zones, selon la Commission chargée dudit programme
- le redéploiement de l'administration dans le domaine social (éducation, société). Ainsi certains préfets et sous-préfets, enseignants et infirmiers ont rejoint leurs postes. Il a été créé par décret un comité de pilotage du redéploiement de l'administration, (ci-joint le programme exhaustif dudit comité).

Toutefois, de nombreuses inquiétudes subsistent :

1) Sur la réalisation du plan DDR

Les forces nouvelles subordonnent le désarmement total à la réalisation de certains points prévus par l'Accord de Marcoussis à savoir :

- l'adoption des lois sur le régime foncier, sur le code de la nationalité, sur l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire
- la mise en œuvre effective de ces textes.

Sur les points devant faire l'objet d'un referendum

Certains pensent que seul l'article 35 de la constitution peut faire l'objet d'un référendum, mais d'autres estiment que d'autres points devraient faire l'objet d'un référendum (le régime foncier par exemple)

Sur le plan du cadre juridique

Plusieurs textes ont été adoptés en Conseil des ministres dont certains projets de lois déjà transmis à l'Assemblée nationale pour adoption (ci-joint un document récapitulatif de tous ces textes, réalisé par la Primature).

Toutefois, de nombreux décrets adoptés en Conseil ne sont pas encore signés par le Président de la République pour être mis en application, après publication.

Sur le plan du processus électoral

Il convient de rappeler que la gestion des élections relève de la compétence exclusive de la Commission Electorale Indépendante aux termes du Code électoral.

C'est pourquoi les experts ont consacré l'essentiel de leur temps à la CEI, avec laquelle ils ont eu plusieurs séances de travail :

- Le 30 janvier 2004 : première rencontre de contact
- Le 3 février à 9h : 1^{ère} séance de travail
- Le 4 février à 9h : 2^{ème} séance de travail
- Le 4 février à 16h : 3^{ème} séance de travail
- Le 5 février à 9h : séance conjointe avec les Institutions impliquées dans le processus électoral (Office National d'Identification (ONI), Commission DDR, Comité de Pilotage du Redéploiement de l'Administration, Institut National des statistiques et Commission de supervision de l'Identification).

1) Sur le chronogramme desdites institutions sus-visées

- a) L'ONI, la Commission DDR et le Comité de pilotage du Redéploiement de l'administration estiment la fin de leurs travaux à fin mai/fin juin 2004.
- b) La CEI, au cours de deux séances a présenté son plan d'action sur le processus électoral dans deux documents de six pages chacun, joints au présent rapport.

En résumé, le plan d'action comporte deux volets :

1^{er} volet : actions préparatoires incombant au Gouvernement

- DDR (volet désarmement et Démobilisation)
- Redéploiement de l'administration
- Identification de la population
- Sécurisation du territoire et du processus électoral
- Elaboration du cadre juridique des élections (textes constitutionnels, législatifs ou réglementaires)
- Recherche de financement et mise à la disposition de Fonds à la Commission Electorale Indépendante (CEI)
- Rétablissement des émissions des médias télévisés sur tout le territoire national.

2^{ème} volet : organisation des consultations (CEI)

- Edification des structures de la CEI (siège et démembrements)
- Réalisation du Schéma directeur d'information et de communication de la CEI
- Inventaire et commande de matériel électoral complémentaire
- Cartographie électorale
- Refonte de la liste électorale
- Sensibilisation, information, éducation civique
- Organisation pratique de consultations (référendums et élections générales).

Au regard de la mise en œuvre du plan d'action, la CEI a présenté deux simulations de chronogramme (ci-jointes) pour des raisons suivantes :

- Elle estime que si l'identification nationale n'est pas terminée pour le 31 mars 2004, elle envisage une solution alternative qui consistera à identifier les électeurs potentiels.

A cet égard, le Gouvernement serait appelé :

- Proroger la validité de la carte nationale d'identité en vigueur,
- Instituer une opération d'établissement et de délivrance d'attestations administratives délivrées aux Ivoiriens reconnus comme tels qui ne possèdent pas de titre d'identification et qui veulent être inscrits sur les listes électorales,
- Ces attestations administratives d'identité ne serviraient que pour les élections de 2005,
- L'Office National d'Identification (ONI) conduira cette opération sous le contrôle et la supervision de la Commission instituée à cet effet, conformément aux Accords de Linas Marcoussis.

Par ailleurs, la CEI a produit un document relatif à l'assistance de l'OIF. La demande d'assistance comporte plusieurs volets détaillés dans ledit document, jointe au présent rapport. Toutefois, la délégation a suggéré à la CEI d'adresser une demande officielle au Secrétaire général de l'OIF pour appréciation.

IV – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS dans le cadre de l'organisation d'élections libres, transparentes et fiables en 2005

Conditions préalables

De façon consensuelle, toutes les parties signataires des Accords de Linas Marcoussis doivent faire preuve de volonté politique et patriotique pour des actions concrètes, en vue de l'application effective des termes desdits accords à savoir :

- Adoption et mise en œuvre rapide de tous les textes législatifs et réglementaires déjà élaborés relatifs aux différentes causes de la crise ivoirienne. Cette phase favoriserait un apaisement politique et consoliderait la confiance des acteurs politiques notamment les « Forces Nouvelles » qui craignent que le Parti au pouvoir ne fasse du dilatoire après leur désarmement total. Mieux, sans l'adoption rapide desdits textes, même la machine électorale restera bloquée car :
- L'identification nationale est préalable à l'inscription sur les listes électorales (seuls les Ivoiriens sont autorisés à s'inscrire sur les listes électorales). Tout en comprenant le souci de la CEI d'organiser les élections dans les délais constitutionnels, il convient absolument de régler cette question avant toute action ». Toute solution alternative non consensuelle serait suicidaire pour le pays.

Recommandations

Au regard de tout ce qui précède, la mission recommande :

1. Comme l'a souhaité avec insistance la CEI, que l'OIF dépêche deux experts électoraux pour une présence permanente en Côte d'Ivoire afin de suivre toutes les étapes du processus électoral jusqu'à son terme. Un tel projet renforcerait la crédibilité de la Francophonie dans le cadre d'une assistance électorale dont l'expérience pourrait servir dans d'autres pays ;
2. que l'OIF envisage, en liaison avec la CEI, un programme de formation des agents électoraux, de sensibilisation de la population (acteurs politiques, société civile, institutions, etc ...) A cet égard, en prélude, l'OIF devra organiser le « séminaire » initialement prévu pour le mois de janvier 2004. La mission recommande spécialement que ce séminaire soit d'envergure nationale (exemple du séminaire du Congo) pour marquer l'implication de l'OIF dans le processus électoral en cours ;

N.B. un travail préparatoire a été fait avec M.Tessy BAKARY.

3. que l'OIF, Institution, ayant proposé la carte d'électeur avec photo à la CEI, apporte son assistance à cette institution pour sa réalisation technique. Dans cette perspective, elle doit envisager de prendre des renseignements techniques auprès des structures de gestion du Cambodge et des Comores ayant expérimenté le système.